LES JOURNAUX ÉLECTRONIQUES D'INFORMATIONS

Direction de la Communication
Mairie d'honneur – Quai Cronstadt – 83056 Toulon Cedex
Tél. 04 94 36 87 47 – Fax. 04 94 36 31 79 – Courriel. ptabournel@mairie-toulon.fr

Les journaux électroniques de la Ville sont à la disposition des **Associations toulonnaises** pour annoncer **gratuitement** leurs manifestations **se déroulant exclusivement dans la commune.**

Dans un souci d'équité, **la parution ainsi que la durée d'affichage du communiqué s'effectuent en fonction de la place disponible.** Toute demande doit être impérativement adressée au service **au minimum 15 jours** avant la date de parution.

- **Lors d'une première parution, l'Association doit fournir les photocopies de ses statuts, du Journal Officiel ainsi que le récépissé de Déclaration délivré par la Préfecture.**
- Le communiqué ne doit pas excéder le nombre de cases que comporte la grille ci-dessous. Il doit être rédigé en ne coupant aucun mot et en laissant un espace entre chacun d'entre eux.

  La validation du communiqué dépend exclusivement de la Direction de la Communication. Cette dernière se réserve un droit de réécriture afin de respecter une homogénéité d'affichage.
- Dès la validation du communiqué, un récépissé sera envoyé au siège de l'Association.

Association : ……

Adresse : ……

……

Responsable de l'Association : …… **Ou représentant** ……..

Numéro de téléphone : ……

COMMUNIQUÉ

(à faxer au 04 94 36 31 79 ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante : ptabournel@mairie-toulon.fr)